



# REGLEMENT

**Le samedi 30 novembre 2024**

6<sup>ème</sup> édition

## **Présentation :**

La nocturne de l'Oppidum est un trail découverte composé de parcours de 8 km et 16 km, se déroulant en majeure partie sur des sentiers forestiers. Une marche de 8 km est organisée en parallèle.

Départ à 17h avec échauffement Zumba à 16h30.

Le départ et l'arrivée se font dans la commune de Vermand 02490. Les communes traversées sont : Caulaincourt, Trefcon et Pœuilly.

Comité affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Informations à l'adresse mail : [comitedesfetesdevermand@gmail.com](mailto:comitedesfetesdevermand@gmail.com) ou sur facebook : <https://www.facebook.com/ComiteDesFetesDeVermand>

## **Inscriptions :**

Les inscriptions pour la course se font en ligne jusqu'au 28/11/24 au tarif de 7€. Les coureurs doivent joindre obligatoirement une licence sportive (course ou aptitude à la course à pied) en cours de validité ou une attestation du Parcours Prévention Santé datant de moins de 3 mois. Pour les mineurs : le questionnaire Santé rempli.

Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs. Age minimum pour la course à pied : 15ans pour le 8km et 17ans pour le 16km.

Les inscriptions pour la marche se font en ligne ou papier jusqu'au 28/11/24 au tarif de 5€.

Inscriptions sur place le jour de la course de 14h à 16h pour les coureurs au tarif de 11€, et pour les marcheurs au tarif de 7€.

L'inscription n'est validée qu'après paiement et vérification des justificatifs (licences ou certificats médicaux)

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, du fait du coureur, il ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

## **Retrait des dossards :**

Tous les participants devront récupérer nominativement leur dossard, le jour de la course, de 14h à 16h30 sur la place de Vermand. Aucun dossard ne sera délivré si le dossier d'inscription n'est pas complet.

Les dossards seront différenciés par couleur par parcours.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

**Parcours :**

Il sera balisé de bâtons lumineux, de rubalises.

Pour les coureurs du 16km, un ravitaillement est disponible à mi-parcours. Un ravitaillement d'arrivée sera à disposition de tous participants.

Les participants doivent être en possession d'un moyen d'éclairage : lampe frontale, torche, ...

Le coureur s'engage à signaler tout changement de parcours prévu à l'origine.

**Chronométrage :**

Le chronométrage est assuré par Nordsport. Une ligne de chronométrage sera installée sur la ligne d'arrivée. Chaque coureur aura son temps officiel. Le dossard comportant une puce est à rendre en cas de franchissement de la ligne d'arrivée, mais aussi en cas d'abandon. Il est à remettre au disposition de récupération après la ligne d'arrivée.

**Sécurité :**

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation, ils veillent également au bon fonctionnement de l'évènement. Des signaleurs itinérants « éclaireurs » précéderont les coureurs et des signaleurs itinérants « serre-file » suivront les participants permettant également la sécurité de tous.

Assurance médicale MAE 0027864383.

L'assistance médicale est assurée par la croix rouge. Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'informer le signaleur le plus proche et d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

La gendarmerie de Vermand a été prévenue de l'évènement.

**Assurance, responsabilité et comportement :**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera des sanctions.

**Droit à l'image :**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, le règlement de la FFA sera appliqué